



Plan communautaire en itinérance de Trois-Rivières

credit photo : photoconscience.com

Présenté par :
L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et
La Table de concertation en itinérance de Trois-Rivières

Septembre 2007

Table des matières

Liste des acronymes.....	3
Introduction.....	4
L'itinérance	4
Le contexte	4
Le profil de la collectivité	
Le territoire visé par le plan communautaire	6
L'évaluation des atouts et des besoins de la communauté	6
Les objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance.....	12
Les priorités d'action.....	13
Les stratégies de réalisation	16
Les contributions de la communauté	16
La viabilité.....	17
Les processus communautaires	
Des moyens d'action.....	17
La stratégie de communication	18

Liste des acronymes

CCG	Comité conjoint de gestion
CDC	Corporation de développement communautaire
COMSEP	Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire
CPUS	Corporation Parapluie en Urgence Sociale
CSC	Centre Service Canada
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
ECOF-CDEC	Économie communautaire de Francheville (ECOF) - Corporation de Développement Économique Communautaire (CDEC)
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
IPLI	Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance
SIT	Service intégration au travail
SPLI	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance
SOC	Soutien aux organismes communautaires
TRIPS	Travailleurs de rue, information, prévention, sensibilisation

Introduction

Le 19 décembre 2006, le gouvernement du Canada annonçait la mise en place de la nouvelle *Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI), dont une des composantes est l'*Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance* (IPLI). En suivi au précédent Programme *Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC) qui avait connu deux phases de mise en œuvre entre 2001 et 2007, le nouveau programme IPLI vise à réduire l'itinérance dans des collectivités ciblées.

La ville de Trois-Rivières étant une des collectivités désignées par le programme IPLI, c'est dans ce contexte que s'inscrit le présent plan communautaire en itinérance. Les différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance sur le territoire de Trois-Rivières, ont mis en commun leurs expertises, afin de convenir d'objectifs et de priorités d'action pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance.

Le plan communautaire devient ainsi un outil au cœur des projets du programme IPLI, puisqu'il détermine les orientations à favoriser pour les deux prochaines années en matière d'exclusion et de rupture sociale à Trois-Rivières.

Le plan est un document de référence, et s'inscrit en cohérence avec les objectifs et priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'itinérance, tout en répondant aux préoccupations et besoins de la collectivité.

L'itinérance

L'itinérance est un phénomène social et reflète la désaffiliation d'une partie des individus à la société. C'est un phénomène complexe et multifactoriel, pour lequel nous retenons la définition suivante, une personne en situation d'itinérance est celle :

« ...qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »¹

Le contexte

C'est au milieu des années quatre-vingt que le problème de l'itinérance apparaît à Trois-Rivières comme une préoccupation d'intérêt public. On observe alors une croissance inquiétante du nombre de personnes en situation de rupture sociale. Les intervenants constatent que les problématiques sont plus lourdes et

¹ Définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le groupe de travail sur le cadre de référence en itinérance, sans la durée des 60 jours.

complexes. Ils notent aussi une forte représentation de jeunes adultes et la présence de femmes ce qui, jusque-là, ne se voyait pas. Ils font rapidement le constat que les réponses traditionnelles ne fonctionnent pas pour cette population qui risque de s'enliser dans la rupture sociale. Ils avaient ainsi cerné les caractéristiques essentielles d'un phénomène alors en émergence.

Quelque vingt ans plus tard, trois conclusions se sont imposées. La première conclusion concerne les caractéristiques du phénomène: la croissance du nombre de personnes en situation d'itinérance, la complexification des problématiques et la diversification d'une population errante qui devient de plus en plus hétérogène.

La deuxième conclusion, étant la persistance du phénomène au fil des ans. Alors qu'on croyait faire face à une situation temporaire qui allait se résorber, c'est à un phénomène de transformation sociale profond que les ressources du milieu ont été confrontées. L'augmentation des admissions en hébergement d'urgence est sans contredit l'image la plus facilement mesurable à ce jour. Alors qu'au début des années 90, on notait une moyenne d'admissions variant entre 170 et 260 par année, en 2006 c'est 712 admissions qui étaient dénombrées.

La troisième conclusion que nous pouvons finalement tirer, est qu'il est possible de lutter efficacement afin de prévenir le développement de l'itinérance à Trois-Rivières et en atténuer les conséquences. En ce sens, il apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs impliqués dans cette lutte fasse preuve d'engagement résolu, cohérent et durable.

Cette analyse, nous la faisons dans le plan communautaire 2003 et elle continue d'être valide. Les ressources, les projets et les activités mis en place au cours des quatre dernières années, ont permis d'apporter des solutions plus durables aux personnes qui ont connu des situations d'urgence sociale. Ces mêmes solutions, ont favorisé l'amélioration des conditions de vie d'un bon nombre d'individus. Cependant, le phénomène ne s'est pas résorbé et les besoins demeurent très présents dans la collectivité.

Malgré que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance soit très complexe à réaliser, nous sommes en mesure d'identifier les personnes qui sont touchées par ce phénomène sur le territoire de Trois-Rivières. Alors qu'historiquement nous observions une clientèle adulte masculine en situation d'itinérance, aujourd'hui nous constatons qu'il y a davantage de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de familles. Ces individus se retrouvent principalement en situation d'itinérance cachée, en refuge d'urgence, en logement de transition et en logement supervisé. Une partie plus marginale de la clientèle ciblée vit dans la rue, alors qu'un bon nombre des individus rejoints se retrouvent en situation de risque d'itinérance.

Le plan communautaire de lutte contre l'itinérance de Trois-Rivières, vise à soutenir et à guider cet engagement concerté en interpellant les partenaires de différents réseaux (santé et services sociaux, éducation, justice, habitation, sécurité publique, emploi et sécurité sociale). C'est dans une approche d'intervention multisectorielle, que nous estimons être en mesure d'avoir un impact favorable sur la prévention et la réduction de l'itinérance sur notre territoire.

Le profil de la collectivité

LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE PLAN COMMUNAUTAIRE

Le territoire géographique visé par le Plan communautaire, est la région urbaine de Trois-Rivières. Située entre les villes de Québec et Montréal, elle compte 126 603² habitants suite à sa fusion avec cinq municipalités voisines (Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Trois-Rivières-Ouest). C'est près de la moitié de la population de l'ensemble de la Mauricie, qui se chiffre à 258 733³ personnes.

La population de Trois-Rivières est la plus fortement urbanisée de la région, alors que sa croissance démographique est peu marquée et le vieillissement de sa population important. La ville connaît un pourcentage élevé de prestataires de l'assistance-emploi chez les moins de 65 ans, soit 12,4 % alors que le Québec présente un taux de 8,7 % pour la même période. On observe aussi que 25,3 % des ménages sur le territoire se retrouvent sous le seuil de faible revenu⁴.

L'ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Plusieurs organismes et établissements de Trois-Rivières mènent, par leur action, une lutte à l'exclusion sociale, la pauvreté et l'itinérance. Certains contribuent plus spécifiquement au soutien des personnes fragiles et vulnérables. La table de concertation en itinérance regroupe les principaux acteurs en ce domaine, ils ont aussi contribué à l'élaboration du plan communautaire.

Les organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance :

Le Centre Le Havre de Trois-Rivières

Implanté depuis 1989, le Centre Le Havre de Trois-Rivières offre de l'aide aux personnes en situation d'urgence sociale, selon différents programmes d'intervention. Les services sont l'hébergement d'urgence 24heures/7 jours et l'accompagnement dans la communauté. L'organisme dispose de 16 lits d'hébergement.

Service d'Intégration au Travail Mauricie

Le Service d'Intégration au Travail Mauricie (SIT) est un organisme d'intégration au travail pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale graves, en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. La mission de l'organisme est de favoriser le développement de l'employabilité d'hommes et de femmes désirant accomplir des activités significatives de travail et de soutenir leur intégration socioprofessionnelle.

² Site Internet de la ville de Trois-Rivières : <http://v3r.net>

³ Site Internet de la Conférence régionale des élus de la Mauricie : <http://www.cre-mauricie.qc.ca>

⁴ Extraits du document « Profil sociosanitaire, des communautés en santé, district sociosanitaire de Trois-Rivières », Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2003.

Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie

Fondé en 1988, Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie est un organisme communautaire ayant pour mission de soutenir les familles à faible revenu ou sans revenu, les personnes en situation d'itinérance, les familles vivant un sinistre ou les personnes en situation de crise. L'organisme offre différents services visant à combler des besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire et matériel ainsi que des programmes d'insertion sociale.

Point de rue

Depuis 1993, Point de rue lutte contre l'itinérance en offrant une intervention préventive par la présence d'agents d'influence, de référence et d'information dans un cadre informel. Parmi les activités offertes, on retrouve le travail de rue, un centre de jour, un journal de rue et divers projets favorisant la participation sociale.

Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie

Le Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie est un organisme à but non lucratif, qui développe des logements sociaux pour des clientèles ciblées et offre des services de soutien aux locataires qui le requiert.

Atelier Action Jeunesse Trois-Rivières

Atelier Action Jeunesse Trois-Rivières est un organisme sans but lucratif, s'adressant à des jeunes de 16 à 25 ans. Par le biais d'une formation professionnelle en carrosserie et d'ateliers multidisciplinaires, l'organisme mène des jeunes de la rue vers le marché du travail.

Corporation Parapluie en Urgence Sociale

La Corporation Parapluie en Urgence Sociale (CPUS) prend racine dans une concertation qui s'est construite et consolidée au cours des années. Incorporée depuis 2001, sa mission est de développer et de soutenir la capacité d'agir ensemble des organismes inscrits dans la sphère d'action de l'urgence sociale.

Ebyôn, Centre Jacques Jobidon

Ebyôn, Centre Jacques Jobidon est un organisme communautaire impliqué dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. On y offre des ateliers d'alphabétisation, des services d'éducation populaire, une soupe populaire et des cuisines collectives.

ECOF-CDEC de Trois-Rivières

Économie communautaire de Francheville (ECOF) est une corporation de Développement Économique Communautaire (CDEC) qui œuvre dans les premiers quartiers de Trois-Rivières, depuis 1996. C'est un organisme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui vise à améliorer les conditions de vie de la collectivité en mettant l'accent sur le développement économique et social de son milieu, et en favorisant la participation citoyenne.

Troupe de théâtre À Propos

En collaboration avec différents organismes et associations, la Troupe de théâtre À Propos réalise et produit des pièces de théâtre inédites qui mettent en scène des thèmes touchant la communauté. Par l'intervention théâtrale, l'organisme suscite la réflexion et la prise de parole sur des enjeux sociaux actuels.

Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire offre, par ses activités, du soutien aux personnes en situation de pauvreté et en risque de rupture sociale. Fondé en 1986, COMSEP assure des services d'alphabétisation, d'éducation populaire, d'intégration à l'emploi et de participation citoyenne.

Travailleurs de rue, information, prévention, sensibilisation (TRIPS) du Rivage

TRIPS du Rivage est un organisme communautaire qui offre un service d'information, de prévention et de sensibilisation auprès d'individus en situation de rupture sociale ou à risque de rupture par le biais de l'intervention de travailleurs (euses) de rue.

Autonomie Jeunesse

Ressource d'insertion sociale destinée aux filles et garçons âgés entre 16 et 25 ans, l'organisme offre de l'hébergement et des services individualisés d'apprentissage à l'autonomie et d'intégration au marché du travail.

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières

Plusieurs services du CSSS de Trois-Rivières répondent aux besoins divers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de rupture sociale. Ces services sont :

- L'accueil et orientation : accueil téléphonique et sur place pour toute questions de santé physique, psychologique ou psychosociale.
- L'intervention en situation de crise offre une intervention téléphonique, sur place ou dans la communauté, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.
- L'équipe de première ligne en santé mentale fait de l'évaluation, de l'intervention et du suivi pour les personnes présentant un trouble mental de modéré à grave.
- Les services psychosociaux généraux assument le mandat de l'évaluation psychosociale, l'accompagnement, la référence et le traitement psychosocial.

D'autres partenaires sont également membres de la table de concertation en itinérance, soit :

- Centre d'éducation aux adultes de la Commission scolaire du Chemin du Roy
- Ville de Trois-Rivières
- Centre Service Canada
- Agence de la santé et des services de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Les services disponibles pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance sont de différentes natures sur le territoire de Trois-Rivières, notamment :

- Aide, écoute, soutien et références à d'autres ressources
- Hébergement d'urgence ou dépannage
- Logement de transition
- Logement supervisé
- Logement social avec soutien communautaire
- Accompagnement et soutien communautaire
- Dépannage et aide alimentaire
- Aide matérielle et vestimentaire
- Soutien en insertion à l'emploi
- Milieu de vie, activités occupationnelles et de réinsertion sociale ou professionnelle
- Centre de jour
- Soutien post-hébergement
- Travail de rue
- Repas à prix modique
- Plateaux de travail
- Cuisines collectives
- Éducation populaire et alphabétisation
- Aide financière et budgétaire

Quelques constats

Au terme de la phase II du programme IPAC, évaluation et consultation étaient au cœur des actions des membres de la table de concertation. Des rencontres individuelles auprès de chaque promoteur d'IPAC furent réalisées pour faire le bilan de la mise en œuvre du dernier plan communautaire. Les partenaires participants à la table de concertation se sont également réunis pour échanger sur les impacts d'une rupture de services dans les différents organismes, les besoins à combler auprès des personnes en situation d'itinérance et les priorités d'action à envisager pour les prochaines années. Nous présentons, ici, les constats issus de ces échanges.

La consolidation des organismes

Les organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance à Trois-Rivières, assurent une réponse adéquate aux besoins des individus ciblés. Toutefois, la consolidation financière de ces ressources demeure un enjeu majeur pour l'ensemble des groupes. Consolider ces organismes, et ainsi favoriser leur développement, permettrait d'assurer le maintien des activités et des expertises développées. Sont ainsi identifiés des besoins de consolidation au plan des ressources humaines, notamment, en ce qui a trait au soutien communautaire, au suivi psychosocial, à l'accompagnement des personnes et aux mesures de réinsertion.

Le logement

Les investissements du programme IPAC phase II ont permis la création de 14 unités de logements sociaux. L'accessibilité à un toit favorisant la sortie du système d'intervention d'urgence, la disponibilité de ces logements a un impact considérable auprès des personnes vivant des situations de précarité importantes.

Le développement de nouveaux logements sociaux se doit également d'être assorti de mesures telles que le soutien communautaire. Les individus utilisant ces ressources, demandent un soutien régulier afin de renforcer leurs acquis, avoir une réponse rapide à leurs besoins de base, s'assurer du maintien en logement et permettre le passage vers un logement autonome. La présence d'une ressource de référence accessible est un incontournable pour une clientèle dont les problématiques sont souvent nombreuses.

On constate que les besoins en logement sociaux ainsi qu'en soutien communautaire, sont encore très présents sur le territoire.

L'hébergement d'urgence

L'utilisation des lits d'hébergement en urgence s'est modifiée durant la période du dernier plan communautaire. Des changements de pratique et la disponibilité de logements ont fait en sorte de diminuer considérablement le phénomène de récurrence dans l'utilisation de l'hébergement, alors qu'auparavant, une même personne pouvait utiliser ce recours à plusieurs reprises. Les ressources mises en place pour faciliter la sortie du système d'urgence ont eu des impacts significatifs.

La pression observée sur l'hébergement demeure cependant, on le constate par le nombre croissant de demandes d'admission. Une tendance qui se confirme auprès d'un bon nombre de ressources, par l'augmentation du nombre d'individus en situation de précarité.

Un autre phénomène observé au regard de l'hébergement est l'absence de lits d'hébergement d'urgence pour une clientèle en situation de désorganisation importante. Les personnes en état d'intoxication, en situation de crise ou qui ont connu des séjours récents en urgence sociale, ont beaucoup de difficultés à trouver une réponse à leurs besoins d'hébergement auprès des ressources en place. Pour ces individus, il faudrait évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter un service d'hébergement à haut seuil de tolérance.

Le portrait des problématiques

Les problèmes associés à l'itinérance sont multiples. Les plus fréquents sont les problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendance et de judiciarisation. L'émergence croissante de situations multiproblématiques est constatée autant dans le réseau public qu'auprès des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance. La complexité des problématiques rencontrées devient un enjeu important pour tous les intervenants.

Les personnes non rejointes

Alors que les constats sont nombreux sur la clientèle rejointe par les organismes, nous devons nous questionner sur la situation des personnes qui ne sont pas rejointes par aucun organisme (public et communautaire). Il s'agit sans doute des personnes les plus vulnérables et les plus à risque, vers qui les services doivent se tourner.

Le réseautage

Le réseautage est un des enjeux principaux à la réussite de l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance et des personnes en situation de risque de rupture sociale. Le phénomène de l'itinérance étant complexe et multidimensionnel, il faut prioriser des actions qui misent sur la collaboration et la participation de l'ensemble des partenaires.

Durant la période des deux derniers plans communautaires, le réseautage entre les organismes s'est développé, de nouveaux partenaires se sont d'ailleurs joints à la table de concertation au cours de la phase II d'IPAC. De même, les arrimages entre les organismes communautaires et le réseau se sont peaufinés.

Les mécanismes déployés pour assurer une concertation dans l'intervention en urgence sociale n'ont pas permis d'améliorer l'intervention de crise comme souhaitée. Le besoin de développer une structure efficace qui assurerait une intervention concertée en urgence sociale demeure une nécessité.

La concertation en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque, continue d'être une priorité et doit être considérée comme un travail en constante progression. Les mécanismes de liaison sont fragiles en même temps que les besoins de communication sont importants.

Favoriser l'inclusion et le développement de l'autonomie

L'accompagnement communautaire, le soutien au logement, les plateaux de travail et la mise en place d'un centre de jour ont répondu aux objectifs d'inclusion sociale qu'avait favorisés le dernier plan communautaire. En effet, les projets visant l'insertion sociale soutenus au cours des quatre dernières années, ont démontré leur efficacité et surtout leur utilité pour développer des solutions plus durables à la diminution de l'utilisation de l'urgence sociale. Aujourd'hui, nous constatons d'ailleurs que les besoins en ressources humaines sont très criants sur le territoire. Un exemple probant de cette situation, est la précarité dans laquelle se retrouve le Centre de Jour disponible à Trois-Rivières. Les investissements ont permis sa mise en place et celle-ci a répondu à des besoins tels que son utilisation n'a cessé de croître et cela bien au-delà de ce que nous avons pu anticiper.

Ainsi, nous devons de souligner les besoins importants en ressources humaines pour plusieurs organismes du territoire afin de consolider les activités en intervention, le suivi et l'accompagnement.

La prévention

Par le biais de la mission de certains groupes, nous observons que différentes activités ont permis de rejoindre une clientèle vulnérable pour qui le risque de rupture sociale était plus que présent. Des services d'hébergement communautaire et d'insertion sociale ont en effet permis à une clientèle jeunesse, notamment, d'éviter la rupture sociale.

De même, des mesures d'insertion et de soutien auprès d'individus qui ont connu une période d'itinérance ont permis d'éviter que ces personnes ne se retrouvent à nouveau en urgence sociale.

Ces différentes actions préventives ont permis la mise en place de solutions plus durables. Nous estimons, qu'il faut maintenir et développer ces actions et ainsi favoriser un développement vers l'autonomie.

La formation

La complexité du phénomène de l'itinérance amène les intervenants impliqués auprès des individus à développer des connaissances diversifiées. Afin de soutenir efficacement ces personnes, qui sont en relation d'aide au quotidien avec une clientèle fragile, vulnérable et présentant de multiproblématiques, il faut rendre accessible une formation continue ainsi qu'un lieu d'échanges et de soutien.

Les objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance

Poursuivre l'amélioration de la réponse aux situations d'urgence sociale

Déjà dans le plan communautaire 2003, on identifiait que pour faire face à la complexité des problématiques, il importait de développer une coordination de l'intervention, particulièrement au niveau de l'urgence sociale. Pour y parvenir, il apparaissait essentiel de développer des partenariats avec les services publics.

Quatre ans plus tard, le constat est encore d'actualité. Le phénomène de l'itinérance est multidimensionnel, il implique une intervention des différents systèmes et sans une concertation structurée et efficace, nous ne parviendrons pas aux résultats souhaités.

La transformation récente de la structure du réseau de la santé et des services sociaux, amène aussi des changements de pratique pour tous. La responsabilité populationnelle dévolue aux centres de santé et de services sociaux et la mise en place des projets cliniques, ont des impacts sur les modes d'organisation qui prévalaient.

Il est impératif de poursuivre les efforts pour améliorer la réponse offerte aux besoins des individus et ainsi faciliter leur accès aux différents services en santé et services sociaux. L'amélioration de la cohésion entre les ressources et des partenariats plus nombreux et efficaces avec les services publics demeure donc des objectifs.

Améliorer l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de rupture sociale

Au cours des dernières années, des initiatives communautaires ont notamment permis d'offrir des solutions plus durables aux individus qui ont connu un passage par l'urgence sociale. Ces initiatives ont permis de diminuer considérablement le phénomène de l'utilisation récurrente de l'urgence sociale. L'expérience nous apprend que ces solutions durables doivent se poursuivre et continuer de se développer. Par le biais de mesures favorisant l'insertion sociale et la participation citoyenne (intégration à l'emploi, retour aux études, logement abordable et soutien communautaire, etc.), nous évitons que les personnes ne retournent dans le passage de l'urgence sociale.

Les services actuellement disponibles, doivent aussi être consolidés afin d'augmenter notre capacité à rendre des services de base. Le nombre de personnes rejointes par les organismes augmente, et les besoins sont grands.

L'intervention auprès des clientèles vulnérables doit aussi se peaufiner afin de prévenir de nouvelles situations d'itinérance. Autant dans le réseau public qu'auprès des organismes communautaires, il faut adapter les différentes approches de prévention pour y inclure la problématique de l'itinérance.

Prévenir l'itinérance et la rupture sociale

Prévenir l'itinérance et la rupture sociale est un objectif ambitieux mais incontournable, si nous souhaitons mettre fin à un cycle destructeur pour plusieurs individus.

À notre avis, cet objectif comporte plusieurs aspects. Le premier est d'informer et de sensibiliser la population et certains groupes sociaux au phénomène de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser l'intégration sociale des personnes.

Le deuxième aspect concerne les différents réseaux (santé et services sociaux, éducation, justice, habitation, sécurité publique, emploi et sécurité sociale, secteur privé) qui doivent être mis à contribution pour lutter efficacement contre l'itinérance. Ceci implique une mise à jour constante de notre connaissance du phénomène, des réalités émergentes et de la population rejointe ainsi qu'une diffusion de ces connaissances aux intervenants des différents réseaux concernés.

Les priorités d'action

Dans le cadre de la mise en application du programme IPLI, les organismes de la collectivité désignée pourront déposer des projets pour fin de financement. Ces projets devront s'inscrire dans les priorités et objectifs du programme IPLI, tout en étant en lien avec les priorités d'action du plan communautaire suivantes :

- Renforcer l'accompagnement et le soutien des personnes fragiles et vulnérables
- Soutenir le développement de solutions durables
- Assurer la formation continue des intervenants
- Améliorer notre connaissance de la population vulnérable en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance

Il est à noter que pour être admissible au programme IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités devra démontrer des répercussions tangibles pour les personnes en situation d'itinérance, ou à risque d'itinérance.

Par ailleurs, la collectivité a ciblé sept priorités d'action pour la mise en œuvre du plan communautaire en itinérance. Ces priorités s'inscrivent en conformité avec les constats décrits précédemment.

1. Assurer la continuité et le renforcement des activités existantes, prometteuses ou simplement essentielles :

Cette première priorité vise à assurer le maintien des services existants, déjà en place, et qui assurent une réponse adéquate aux besoins des individus. La consolidation des organismes permet, de plus, d'assurer une stabilité dans les équipes en place, permettant ainsi le maintien de l'expertise développée.

2. Développer le réseautage et la coordination des interventions en itinérance :

Au cours de la dernière phase du programme IPAC, une mobilisation des partenaires a pu se réaliser. De nouveaux membres se sont joints à la table de concertation et impliqués dans la lutte à l'itinérance. En convenant de stratégies communes pour répondre aux besoins des individus, tout en assurant le respect de la mission de chacun des organismes, nous serons en mesure d'améliorer la coordination de l'intervention réalisée. Le réseautage entre ces nouveaux partenaires et le développement de l'intervention intersectorielle doivent continuer de se peaufiner.

Aussi, une plus grande mobilisation et sensibilisation du réseau de la santé et des services sociaux devraient permettre d'améliorer l'accessibilité des services à une clientèle très vulnérable. Finalement, assurer un continuum de services entre les acteurs concernés complète la définition de cette priorité d'action.

3. Renforcer l'accompagnement et le soutien des personnes fragiles et vulnérables :

L'expérience des dernières années, permet de confirmer l'importance d'améliorer et de consolider les services d'intervention auprès des individus. Qu'il s'agisse de services d'accompagnement, de suivi suite à une période d'hébergement ou de soutien communautaire, il devient primordial d'assurer l'accessibilité des services, d'éviter un retour aux situations d'urgence et de favoriser le développement de l'autonomie.

4. Soutenir le développement de solutions durables :

Afin de mettre un terme au processus de désaffiliation, nous devons rendre accessibles des solutions durables et à long terme au sein de la communauté. Offrir une stabilité résidentielle aux individus par le biais de logements adaptés (logements abordables, logements de transition, logements supervisés) est une des solutions à préconiser. D'autres mesures doivent se développer en lien avec la participation sociale, l'intégration au travail et l'insertion à l'emploi. Ces mesures favoriseront l'ancrage de la personne dans son milieu de vie et éviteront qu'elle ne retourne dans des conditions de rupture sociale. Finalement, l'accompagnement et le soutien communautaire sont un apport essentiel à la réussite du passage des mesures d'urgence vers un mode de vie autonome.

5. Assurer la formation continue des intervenants :

Cette priorité, déjà inscrite au dernier plan communautaire, demeure d'actualité. Au-delà des structures et des services, ce sont des personnes qui font la différence avec leur bagage de connaissances et de dévouement. Ces intervenants, souvent confrontés à des problématiques complexes et qui exigent beaucoup de savoir faire et de savoir être, doivent être soutenus dans le développement de leurs

expertises. La mise à jour des connaissances en lien avec les problématiques rencontrées et l'accessibilité à un réseau de soutien pour les intervenants sont des outils à mettre en place.

6. Améliorer notre connaissance de la population vulnérable en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance :

Dans une perspective d'amélioration des services et de mise à jour sur les phénomènes émergents, il est essentiel de bien connaître la population visée. Cela est d'autant plus vrai, que les frontières de l'itinérance sont plutôt confuses ou difficiles à délimiter. Les situations qui précipitent les gens dans la rupture sociale ne sont encore pas très bien connues. Les conditions qui facilitent la réinsertion sociale et le rétablissement ou même, à l'inverse, celles qui maintiennent les gens dans la rupture, sont aussi mal connues. À plusieurs égards, l'amélioration de nos connaissances de la population rejointe dans nos différents services continue d'être une priorité d'action pour les prochaines années.

7. Améliorer notre connaissance des services :

L'amélioration de la connaissance des services de chacun des partenaires du plan communautaire est considérée, ici, dans une optique d'amélioration de la concertation entre les différentes ressources. Au-delà du réseautage entre les organismes et le réseau public, il faut axer nos actions sur la collaboration et le partenariat. En peaufinant nos processus de référence, c'est aussi la continuité de l'intervention faite auprès des individus que nous améliorons.

8. Élargir et améliorer le partenariat avec les réseaux :

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, c'est dans une approche d'intervention multisectorielle et impliquant les partenaires des différents réseaux que nous parviendrons à obtenir un impact réel sur la diminution de l'itinérance sur notre territoire. Par le présent Plan, nous souhaitons que les partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, de la justice et de la municipalité s'associent plus étroitement aux actions du milieu communautaire dans la lutte à l'itinérance.

9. Créer des passerelles :

Chacun des réseaux publics, que ce soit celui de la santé et des services sociaux, de la justice, de l'éducation, de l'emploi ou de la sécurité du revenu, a sa propre culture, ses contraintes et ses exigences. Chacun a son propre mode de fonctionnement et ses critères d'admissibilité. Le passage entre ses différents réseaux est parfois ardu, surtout lorsqu'il se fait de façon simultanée, ce qui est souvent le cas pour la clientèle ciblée par le Plan.

Dans le but de faciliter l'accès et l'accompagnement des individus à travers ces différents services et programmes, nous souhaitons que des passerelles se créent entre les réseaux, en visant à concilier les besoins des individus et les réalités des organisations.

10. Mobiliser les différents secteurs de la société et développer des partenariats avec le privé, afin d'assurer la continuité des activités :

Le financement à long terme des services offerts aux individus est une question difficile mais incontournable. L'itinérance étant un phénomène social, nous croyons qu'une partie de la solution de la continuité des activités relève aussi de la responsabilité collective et citoyenne. La façon dont nous accueillons, comme citoyens, cette partie de la population en difficulté et le soutien que nous offrons est un élément de la réponse à donner. Que ce soit par le biais d'une implication financière ou par le soutien à des mesures d'insertion pour la clientèle ciblée. Nous estimons que la population et le secteur privé peuvent jouer un rôle actif dans la pérennité des activités et des services. Afin d'assurer une réponse efficace et durable aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque, leur implication s'avère essentielle.

Les stratégies de réalisation

L'Agence de la santé et des services sociaux est responsable de la mise en œuvre du plan communautaire. La première étape dans la réalisation des priorités d'action décrites dans le plan se fera par le biais de la sélection des projets.

Les projets qui seront recommandés pour fin de financement par l'agence, parmi tous ceux soumis, seront en lien direct avec les priorités d'action décrites dans le plan. C'est donc par la mesure des résultats atteints dans chacun des projets recommandés que seront réalisés les objectifs visés par le plan communautaire.

L'agence, en collaboration avec le comité de coordination de la démarche communautaire, portera un regard sur l'avancement des différents projets tout au long de la mise en œuvre du plan communautaire.

Les contributions de la communauté

En complémentarité de la contribution du gouvernement fédéral de 1,2 million \$ dans le cadre du programme IPLI, la mise en œuvre du Plan 2007 est soutenue financièrement par les contributions du gouvernement provincial et par le secteur privé. La communauté prévoit disposer d'un montant de 4 900 000 \$ pour la période 2007 à 2009. Cette somme est estimée à partir des contributions qui ont été rendues disponibles durant la mise en œuvre du plan communautaire 2003 et du programme IPAC phase II.

La contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, pour les seuls organismes communautaires ayant participé au Plan 2003 s'élève à 3 772 427 \$ pour la période de 2003 à 2007. S'ajoute aussi un montant de 3 230 063 \$ en provenance d'autres programmes gouvernementaux québécois. La contribution de la communauté s'élevait à 2 786 845 \$ par le biais des campagnes de financement de ces mêmes organismes, alors que la municipalité contribuait pour un montant de 98 500 \$.

L'ensemble des contributions et subventions en provenance de la communauté, pour les organismes ayant participé à la mise en œuvre du dernier plan communautaire en itinérance s'élevait donc à 9 887 835 \$.

La viabilité

Au cours des deux dernières phases du programme fédéral IPAC, les organismes de Trois-Rivières engagés dans la lutte contre l'itinérance ont démontré une capacité peu commune de travailler ensemble afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. La majorité de ces organismes reçoivent un financement de l'Agence de la santé et des services sociaux dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC), financement dédié à la mission globale des organismes communautaires et alloué sur une base récurrente. D'autres sources de financement diversifiées complètent les budgets d'opération de ces organismes.

À Trois-Rivières, les investissements dans de nouvelles ressources furent très limités lors des Plan de 2001 et 2003. Toutefois, la création de certains services essentiels et l'ajout de ressources humaines nécessaires étaient inévitables. Dans la mesure où ces ajouts doivent demeurer et requièrent un fonctionnement plus durable que ce que permet le programme IPLI, le problème de la continuité se pose.

Certaines des mesures du présent plan communautaire supposent une visibilité plus grande du phénomène de l'itinérance et des organismes communautaires œuvrant auprès de cette clientèle. Les impacts d'une telle sensibilisation au phénomène, pourraient se traduire en soutien financier plus grand pour les groupes consolidant ainsi leurs actions.

Les projets déposés dans le cadre du programme IPLI, seront également assortis de plan de viabilité dans l'éventualité où les activités recommandées requièrent une récurrence au-delà de ce que permet le programme IPLI. Ces plans devraient assurer la pérennité des activités ou alors, prévoir des mesures d'atténuation des impacts pour la clientèle ciblée.

Aussi, l'éventualité que le gouvernement provincial, dans le cadre d'orientations en matière de lutte à l'exclusion, se dote d'orientations générales en itinérance et ainsi reconfigure ses priorités d'action et ses modalités de financement, est une voie de solution à envisager. Malgré qu'aucun engagement formel à cet effet n'ait été conclu, cette alternative demeure une solution à considérer pour les organismes œuvrant dans la lutte à l'itinérance.

Les processus communautaires

DES MOYENS D'ACTION

En continuité avec la structure en place lors des deux derniers plans communautaires, la *Table de concertation en itinérance de Trois-Rivières* poursuit son action qui est d'assurer une cohésion dans la démarche de concertation, susciter la participation des différents acteurs impliqués dans la lutte à

l'itinérance et faire les représentations requises en lien avec l'itinérance sur son territoire. Cette instance réunit les organismes partenaires de la démarche, un représentant des utilisateurs des services, le Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières, le Centre Service Canada et l'Agence de la santé et des services sociaux. Des partenaires impliqués, provenant d'autres réseaux, sont également invités à siéger à cette table soit les milieux municipal, scolaire, de la justice et de l'emploi.

Afin d'assurer la coordination de la démarche de mise en œuvre du plan, un comité de coordination est aussi en place, composé d'un représentant des organismes partenaires, du Centre Service Canada et de l'Agence de la santé et de services sociaux.

Le plan communautaire étant un outil principal à la mise en œuvre des projets qui seront soumis dans le cadre du programme IPLI, nous devons aussi nous doter d'une structure pour l'analyse des projets. C'est l'Agence de la santé et des services sociaux qui est mandatée pour vérifier la conformité des projets avec les objectifs du programme IPLI et les priorités d'action du Plan communautaire. L'Agence a aussi la responsabilité d'acheminer les recommandations de financement au comité conjoint de gestion (CCG), l'instance statuant sur les recommandations de financement. L'Agence réalisera cette opération avec un comité d'analyse de projets. Les personnes présentes à ce comité sont des représentants du milieu communautaire (une personne et un substitut issus de la table de concertation ainsi qu'une personne extérieure à la Table), du CSSS de Trois-Rivières et de l'Agence. Ce comité est ad hoc, siégeant spécifiquement dans les périodes d'analyse de projets.

Afin de permettre un suivi administratif des projets et de la mise en œuvre du plan communautaire, nous avons choisi d'inclure à la structure un comité de gestion. Ce dernier sera composé des organismes promoteurs d'IPLI, du Centre Service Canada et de l'Agence. Ce volet administratif est maintenant dissocié de la table de concertation, afin de permettre à cette dernière de jouer plus facilement son rôle premier soit le partage des besoins et des particularités de la population en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La diffusion du Plan communautaire en itinérance de Trois-Rivières se fera à partir d'une stratégie globale de communication comportant deux volets.

Une première partie de la stratégie sera de faire connaître le plan communautaire 2007-2009 ainsi que le programme IPLI par le biais d'une séance publique d'information. Les organisations souhaitant connaître les objectifs et les priorités en matière d'itinérance sur le territoire de Trois-Rivières, pourront ainsi se procurer le plan communautaire révisé. De plus, l'information concernant les modalités du programme IPLI et les processus de dépôt et d'analyse de projets seront présentés aux participants. Cette présentation sera faite conjointement par l'Agence de la santé et des services sociaux et le Centre Service Canada.

Un deuxième volet de la stratégie de communication sera d'assurer une disponibilité du plan communautaire par le biais de sites Internet, notamment, celui de l'Agence, de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Trois-Rivières et d'organismes partenaires tels que le Centre Le Havre et TRIPS du Rivage.

L'Agence entend aussi partager la diffusion de ce plan d'action par le biais de différents organismes ou regroupements d'organismes communautaires tels que la Table régionale des organismes communautaires (TROC) œuvrant dans le domaine de la santé et des services Centre-du-Québec/Mauricie, la CDC de Trois-Rivières et le CSSS de Trois-Rivières. La personne responsable de la mise en œuvre du plan communautaire à l'Agence sera disponible pour répondre aux questions d'information au regard du programme IPLI.

La stratégie de communication prévoit également s'adresser, de façon plus large, à la population en général. Il sera possible de réaliser des activités de presse conjointes à certains moments stratégiques de la démarche d'implantation du plan communautaire en itinérance. Ces activités se tiendront dans le respect des modalités de fonctionnement établies par le Comité conjoint de gestion Québec/Canada, de l'Entente Canada/Québec à venir.